



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

CHRS

Question écrite n° 7486

Texte de la question

M. Claude Birraux attire l'attention de Mme le ministre d'Etat, ministre des affaires sociales, de la sante et de la ville, sur les difficultés que rencontrent les centres d'hébergement et de readaptation sociale de la région Rhône-Alpes, touchés par la recession de leurs moyens et leur capacité d'action. Dans le difficile contexte socio-economique actuel, les financements nécessaires a leur bon fonctionnement semblent insuffisants. En effet, la situation et le nombre des populations concernées se sont aggravées et leur prise en charge en est d'autant plus importante. C'est pourquoi il souhaiterait savoir s'il est envisagé de nouvelles aides financières pour redonner aux CHRS toute leur capacité d'action.

Texte de la réponse

Certains centres d'hébergement et de readaptation sociale connaissent actuellement des difficultés financières. Afin de pallier ces difficultés, le ministre d'Etat, ministre des affaires sociales, de la sante et de la ville, a demandé a ses services d'étudier la repartition des crédits constitués en réserve nationale, pour harmoniser les moyens au niveau des départements, dans le dessein de rétablir un fonctionnement normal pour les établissements en cause. Les directions départementales des affaires sanitaires et sociales concernées ont été avisées des possibilités de dotation supplémentaire, qu'elles ont été chargées, le cas échéant, de répartir en fonction des besoins des établissements. De plus, une mission conjointe de l'inspection générale des affaires sociales et de l'inspection générale des finances a été chargée d'examiner l'origine et l'ampleur des difficultés financières rencontrées par ces établissements. Elle doit remettre ses conclusions prochainement.

Données clés

Auteur : [M. Birraux Claude](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 7486

Rubrique : Centres de conseils et de soins

Ministère interrogé : affaires sociales, santé et ville

Ministère attributaire : affaires sociales, santé et ville

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 1er novembre 1993, page 3734

Réponse publiée le : 22 novembre 1993, page 4137